

COMPTE-RENDU BUREAU DU 3 JUIN 2024

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 17 JUIN 2024 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS
2. MODIFICATION DE LA DELIBERATION GENERALE QUI DEFINIT LE NOMBRE DE COMMUNES DE LA CC DE LACQ-ORTHEZ (61 A 60) ET EXPRESSION EXPLICITE DE LA COMPETENCE PLUI
3. REVISION DE NOS REGLEMENTS D'INTERVENTIONS ECONOMIQUES ET CONTRACTUALISATION AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE, CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) ET AUX AIDES AUX ENTREPRISES
4. MAISON DE SANTE A ARTIX : VENTE DU LOT 7 A MONSIEUR MARLIEN
5. ZONE EUROLACQ 2 : VENTE D'UNE EMPRISE FONCIERE DE 700M² PRELEVEE SUR LE LOT 6F AU CREDIT AGRICOLE
6. TRAVAUX DE LA RUE DES JACOBINS A ORTHEZ : MISE EN PLACE D'UN COMITE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION DES COMMERÇANTS.
7. VALIDATION DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)
8. GUICHET HABITAT ENERGIE : VALIDATION DES MODALITES D'APPLICATION DE L'AGREMENT « MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' »
9. SOUTIEN AU PROJET D'ACQUISITION AMELIORATION DE 60 LOGEMENTS LOCATIFS A LOYERS MODERES PAR PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE A MOURENX
10. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA REGION POUR MENER UNE ETUDE DE FAISABILITE SUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE OPTIMISANT LES FLUX DU TAD SUR LE SECTEUR D'ORTHEZ
11. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2024
12. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :
 - Travaux de réfection des trottoirs de la RD 817 dite route de Bayonne à ORTHEZ
13. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES)
 - Fourniture de matériel électrique et spécifique éclairage public – avenant n°1,
 - Exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Mourenx – avenants n°1 et 2,
14. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES DES BIENS SUIVANTS (<4 600 €)
 - Lot de 15 faux à dos multimarques,
 - 13 bennes à gravats,
 - Machine à peinture routière Trassar 6.

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 17 JUIN 2024 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 17 juin prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. MODIFICATION DE LA DELIBERATION GENERALE QUI DEFINIT LE NOMBRE DE COMMUNES DE LA CC DE LACQ-ORTHEZ (61 A 60) ET EXPRESSION EXPLICITE DE LA COMPETENCE PLUI

Par délibération en date du 2 mai 2022, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. L'effet de cette prise de compétence a eu lieu trois mois suivant cette délibération, en l'absence d'opposition des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise.

Pour assurer la sécurité juridique de la procédure d'élaboration du PLUI, il convient à présent de mettre à jour les statuts de la CC Lacq-Orthez pour y mentionner le nouveau libellé de la compétence "PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" au sein du bloc aménagement de l'espace.

Par ailleurs, suite à la fusion des communes de Lacq et d'Urdès entérinée par arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2023 portant création de la commune nouvelle de Lacq au 1^{er} janvier 2024, la CC Lacq-Orthez regroupe à présent de fait 60 communes au lieu de 61.

Il convient de régulariser les statuts en conséquence, et notamment l'article 2 relatif à la composition de la CC Lacq-Orthez.

Le bureau prend connaissance de cette information qui sera présentée lors du prochain conseil communautaire.

3. REVISION DE NOS REGLEMENTS D'INTERVENTIONS ECONOMIQUES ET CONTRACTUALISATION AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE, CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) ET AUX AIDES AUX ENTREPRISES

Un nouveau SRDEII a été approuvé par le Conseil régional le 20 juin 2022 et par arrêté préfectoral du 31 août 2022. Afin de permettre à la communauté de communes de Lacq-Orthez de continuer à attribuer des aides, une nouvelle convention a été signée avec la région, valable jusqu'au 1er juillet 2024 (délibération du 25/09/2023).

Une seconde convention doit prendre la suite jusqu'en 2028 après un travail de mise en adéquation et d'évolution de nos règlements, en particulier en matière d'éco-socio-conditionnalité des aides.

Avis favorable du bureau.

4. MAISON DE SANTE A ARTIX : VENTE DU LOT 7 A MONSIEUR BRENDAN MARLIEN

Le docteur Tastet partant prochainement à la retraite, un bureau va se libérer. Monsieur Brendan MARLIEN, médecin, souhaite acquérir le lot n°7 situé dans la partie dans laquelle sont implantés tous les médecins.

Le prix de vente proposé est 101 191,20 € HT.

Avis favorable du bureau.

5. ZONE EUROLACQ 2 : VENTE D'UNE EMPRISE FONCIÈRE DE 700 M² PRELEVÉ SUR LE LOT 6F AU BÉNÉFICE DU CREDIT AGRICOLE

Le Crédit Agricole souhaite disposer d'une emprise d'environ 700 m² sur les 2 388 m² du lot 6F, contigüe à son terrain afin d'augmenter le nombre de places de stationnement dédiées et permettre ainsi un meilleur accueil de sa clientèle et une sécurisation des accès. Le prix de vente proposé est de 65€/m² HT.

Avis favorable du bureau.

6. TRAVAUX DE LA RUE DES JACOBINS A ORTHEZ : MISE EN PLACE D'UN COMITE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION DES COMMERÇANTS

Depuis le 15 avril dernier, la rue des Jacobins à Orthez fait l'objet d'importants travaux de rénovation de ses réseaux et de sa voirie.

Les travaux sont prévus pour une durée d'environ 9 mois et demi (du 15 avril 2024 au 31 janvier 2025).

De par son ampleur et sa situation centrale, ce chantier a indéniablement un impact sur la fréquentation des activités commerciales, et ce, malgré toutes les mesures prises en termes de maintien d'accès piétonnier, de communication et de signalétique. Plus globalement, les déviations et changements de circulation perturbent la vie commerciale du centre-ville.

Dans un contexte où le commerce est déjà fragilisé par d'importants bouleversements conjoncturels, il semble nécessaire d'accompagner les dirigeants directement impactés par les travaux pour limiter leurs futures difficultés et préserver le tissu commercial.

En collaboration avec la mairie d'Orthez, la CC Lacq-Orthez a d'ores-et-déjà entrepris d'organiser un comité d'accompagnement des commerçants réunissant notamment des partenaires fiscaux et sociaux. Pour autant, ce comité ne permet pas de traiter les éventuelles pertes d'exploitation brute.

A l'instar des travaux entrepris par la CC Lacq-Orthez entre 2016 et 2018 dans l'hypercentre d'Orthez, il est proposé de réactiver le dispositif d'indemnisation des commerces impactés par des travaux de longue durée.

Avis favorable du bureau.

7. VALIDATION DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) définira la feuille de route Habitat pour les 6 prochaines années. Après plus de 18 mois de travail de co-construction avec les élus communaux, les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs de l'habitat, ce futur PLH se veut ambitieux pour répondre aux besoins en logements diversifiés de l'ensemble des ménages du territoire et fixe l'objectif fort d'accueillir 2 000 nouveaux habitants d'ici 2030 dans un contexte économique très dynamique. Ce projet de PLH doit être arrêté en conseil communautaire avant consultation pour avis des 60 communes puis consultation des services de l'Etat.

Avis favorable du bureau.

8. GUICHET HABITAT ENERGIE : VALIDATION DES MODALITES D'APPLICATION DE L'AGREMENT « MON ACCOMPAGNATEUR RENOV' »

Dans le cadre de l'évolution des aides de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), les ménages doivent être accompagnés par une structure agréée « Mon Accompagnateur Rénov' » (MAR) pour bénéficier des aides aux travaux de rénovation énergétique globale de leur résidence principale. Aussi, le guichet Habitat Energie, dans la continuité de ses missions exercées depuis 2021 et sa labellisation France Rénov' a demandé cet agrément MAR, ce qu'il a obtenu en décembre dernier. Aujourd'hui, pour fluidifier le parcours des ménages, il est proposé d'accompagner quelques ménages dans le cadre de ce dispositif, en attendant que la sphère privée s'organise et réponde aux attentes des propriétaires en matière d'accompagnement.

Avis favorable du bureau.

9. SOUTIEN AU PROJET D'ACQUISITION AMELIORATION DE 60 LOGEMENTS LOCATIFS A LOYERS MODERES PAR PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE A MOURENX

Le bailleur PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE a procédé à l'acquisition de l'immeuble situé 1 à 11 avenue Pasteur à Mourenx et projette d'entreprendre une réhabilitation lourde avec des travaux de rénovation énergétique globale et mise en accessibilité des 60 logements (création de 3 ascenseurs et coursives). Dans le cadre du conventionnement des logements, Lacq-Orthez est amenée à subventionner cette opération à hauteur de 3% du coût des travaux soit 170 604,06 €.

Avis favorable du bureau.

10. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA REGION POUR MENER UNE ETUDE DE FAISABILITE SUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE OPTIMISANT LES FLUX DU TAD SUR LE SECTEUR D'ORTHEZ

Le Contrat Opérationnel Mobilité (COM) prévoit plusieurs actions pour le développement du Transport à la Demande (TAD) dont une réflexion sur la mise en place d'un service permettant d'optimiser le TAD actuel et ainsi créer un transport plus capacitaire (type navette). Dans le cadre du COM, la Région Nouvelle-Aquitaine offre la possibilité de mobiliser via un accord cadre un bureau d'étude pour réaliser l'étude. Une convention de financement est nécessaire pour formaliser l'accompagnement technique et financier.

Les conclusions de l'étude devraient être communiquées début septembre 2024 pour une prise en compte dans le renouvellement du marché du TAD en 2025.

Avis favorable du bureau.

11. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2024

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes de BALANSUN, HAGETAUBIN, ARTIX, CASTILLON-D'ARTHEZ et SERRES-SAINTE-MARIE, pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

12. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution du marché suivant :

- Travaux de réfection des trottoirs de la RD 817 dite route de Bayonne à ORTHEZ :

Le marché relatif aux travaux de réfection des trottoirs de la RD 817 route de Bayonne à ORTHEZ est attribué à la société EUROVIA AQUITAINE- 64400 OLORON pour un montant estimatif HT de 89 408,73 €.

13. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES)

- Fourniture de matériel électrique et spécifique éclairage public – avenant n°1 :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au marché relatif à la fourniture de matériel électrique et spécifique éclairage public attribué à la société SOMEPAR France DISTRIBUTION (64140 LONS). L'avenant n°1 ayant pour objet d'ajouter au bordereau de prix unitaire, une fourniture supplémentaire, pour un montant HT de 1 126 €. Le montant du marché reste inchangé par rapport au marché initial.

- Exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Mourenx – avenants n°1 et 2,

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au marché relatif à l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Mourenx attribué à PAPREC ENERGIE France (75008 PARIS) pour un montant estimatif de l'offre de 14 403 942 € HT. L'avenant n°1 ayant pour objet de modifier l'annexe AE.5 du marché, en décomposant le prix R3 « EMR ». Un nouveau prix R5 est ainsi créé pour la réalisation de gros travaux d'entretien (travaux d'investissement). Le montant est inchangé par rapport au marché initial.

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au marché relatif à l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Mourenx attribué à PAPREC ENERGIE France (75008 PARIS) pour un montant estimatif de l'offre de 14 403 942 € HT. L'avenant n°2 ayant pour objet l'augmentation du montant du marché suite à des travaux urgents sur le four, soit une

plus-value de 610 000 € HT (+4,23%) par rapport au marché initial. Le montant du nouveau marché s'élève à 15 013 942 € HT.

14. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES DES BIENS SUIVANTS (<4 600 €)

Le bureau prend acte des ventes aux enchères suivantes :

- Lot de 15 faux à dos multimarques : mise à prix, 2 500 € - Résultats de l'enchère : 2 500 €,

- 13 bennes à gravats :

Nature du bien	Mise à prix	Résultat enchère
1) Benne à gravats 20 m3	800 €	1129 €
2) Benne à gravats 15 m3	600 €	1386 €
3) Benne à gravats 15 m3	600 €	1386 €
4) Benne à gravats 15 m3	500 €	1155 €
5) Benne à gravats 15 m3	600 €	1085 €
6) Benne à gravats 30 m3	700 €	700 €
7) Benne à gravats 15 m3	500 €	706 €
8) Benne à gravats 20 m3	400 €	441 €
9) Benne à gravats 15 m3	600 €	1320 €
10) Benne à gravats 15 m3	500 €	949 €
11) Benne à gravats 25 m3 fermée	700 €	700 €
12) Benne à gravats 20 m3	400 €	488 €
13) Benne à gravats 20 m3	600 €	1140 €

- Machine à peinture routière Trassar 6 : mise à prix, 1 500 € - Résultat de l'enchère : 1 916 €.